

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 novembre 2024.

- **Administration**
 - Rapport annuel 2023 sur le service public de gestion des déchets de la Communauté de Communes Campagne de Caux
 - Représentant de la commune à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée du Commerce
- **Cadre de vie**
 - Gestion des populations de pigeons sur la commune
- **Ecole Henri Blanc**
 - Modification du règlement pour les cartes de passage à la garderie
- **Finances**
 - Prise en charge pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques
- **Ressources humaines**
 - Recrutement des agents recenseurs pour le recensement 2025
 - Participation employeur à la prévoyance à partir du 01/01/2026
 - Tableau des taux de promotion d'avancement de grade
 - Création et suppression d'un emploi permanent – Adjoint administratif principal 2e classe

Informations diverses :

- Urbanisme :
 - Dossiers en cours et terminés
 - Projet de seconde MAMIP
- Finances : information sur les virements de crédits réalisés
- Préparation des vœux de la municipalité
- Avancement des travaux et chantiers
- Retours sur les commissions communales et intercommunales
- Problèmes de circulation rue Jean-Baptiste DELAMBRE
- Problèmes de stationnement à la gare
- Retour sur le congrès des maires
- Fermeture exceptionnelle de la mairie les 24 et 31 décembre à 16h

Questions diverses.

Étaient présents :

ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale,
M. VANDERMEERSCH Aldric,
Mme BROUTE Karine,
M. DUPRE Samuel,

CONSEILLERS :

Mme COQUELLE Peggy,
M. DELAUNE Valentin,
Mme LEMONNIER Valérie,
M. PASCAL Régis.

Absents excusés : Mme HATTON Amélie, M. LAINNE Jean-Baptiste, M. MANGIN Jérôme

Procurations : Mme HATTON Amélie à Mme COQUELLE Peggy

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

Mme DHERVILLEZ Pascale a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

➤ **RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX (DELIB n°01/10-12-2024)**

M. DUPRE en charge de ce dossier présente le rapport, transmis à l'ensemble des élus avec la convocation du présent conseil municipal. Il indique que sont présents sur le territoire 63 containers d'apport volontaire, et le changement de prestataire pour la collecte (janvier à juillet 2023 = agglomération de Fécamp puis juillet à décembre 2023 = entreprise Véolia propriété). Concernant les déchèteries, la Communauté de Communes assure en régie le transport des flux vers les différents exutoires, représentant 21 000km en 2023. La déchèterie d'Annouville-Vilmesnil fonctionne de mieux en mieux, ce qui semble être en contradiction avec le souhait de fermer ce site. M. VANDERMEERSCH rappelle que le souhait de fermeture n'est pas lié à l'usage mais aux obligations du code du travail, non respectées à ce jour. En termes de tonnage, on note une légère augmentation par rapport à 2022 sur les ordures ménagères, une baisse des déchets recyclables (-1,4%) ainsi qu'une baisse du verre. Dans l'ensemble, cela représente une augmentation de plus de 10% du tonnage par rapport à 2022 en déchèterie. Enfin, le ratio de déchets par habitant se détaille comme suit : 181kg/hab pour les déchets non recyclable (soit en dessous de la moyenne nationale qui est de 400kg et départementale qui est de 250kg), 50kg/hab pour les déchets recyclables, 34kg/hab pour les déchets verts. Les élus interrogent sur la disponibilité des composteurs. Visiblement au vu de la forte demande, la pénurie est toujours en cours mais les commandes sont passées. Il s'agit d'une action qui fonctionne bien auprès des usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport d'activités.

➤ **REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE LA VALLEE DU COMMERCE (DELIB n°02/10-12-2024)**

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de la Commission Locale de l'Eau, organe de concertation et décisionnel du SAGE de la Vallée du commerce, pour nommer un élu qui représentera la commune à cette commission. En effet, par arrêté préfectoral du 10 novembre 2023, la commune de Bréauté a été nommée membre du 1er collège.

M. le Maire se propose comme référent et l'assemblée est amenée à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. MALO Jean-Claude, Maire, comme élu référent à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Vallée du Commerce.

➤ **GESTION DES POPULATIONS PIGEONS SUR LA COMMUNE (DELIB n°03/10-12-2024)**

M. le Maire rappelle les éléments du dernier conseil, le report de ce point à une séance ultérieure et les questionnements de l'assemblée concernant ce dossier. Il indique avoir contacté la fédération des chasseurs qui a précisé que cette mission est très réglementée et ne peut pas être exercée sans autorisations préalables. En effet, il est nécessaire de respecter la législation ainsi que d'obtenir des arrêtés et des autorisations, notamment lors des interventions sur bâtiments privés. M. RAULET qui avait transmis son devis a transmis des informations complémentaires sur la réglementation et ses autorisations. M. le Maire rappelle les prestations proposées et l'avis du conseil d'adjoints qui est de retenir la formule la plus longue, puisque rapportée au prix de la prestation cela coûtera moins cher et pourrait apporter une meilleure efficacité. Par ailleurs, M. le Maire précise que le paiement sera échelonné sur plusieurs mois et les factures transmises au fur et à mesure des prestations.

Le devis est présenté comme suit :

- Contrat de 30 heures : 3140€ HT
- Contrat de 15 heures : 2675€ HT
- Prestation à l'intervention : 343€ HT/intervention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Faune Flore Environnement et la prestation de 30 heures pour un montant de 3140€ HT et indique que la population sera avertie des opérations selon le cadre législatif en vigueur.

➤ **MODIFICATION DU REGLEMENT POUR LES CARTES DE PASSAGE A LA GARDERIE (DELIB n°04/10-12-2024)**

Mme BROUTE, 3ème adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée la mise en place en début d'année d'une carte de 10 passages pour les enfants venant occasionnellement à la garderie, ceci afin d'éviter le paiement d'un abonnement au mois.

Suite à une demande de la part de parents d'élèves, il est proposé à l'assemblée de modifier l'usage de cette carte, pour qu'elle puisse être conjuguée avec un forfait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'usage de la carte de 10 passages, pouvant être conjuguée avec un abonnement.

➤ **PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE POUR LA DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES (DELIB n°05/10-12-2024)**

Monsieur le Maire informe qu'une demande de prise en charge financière a été reçue concernant la destruction d'un nid de frelons asiatiques dans un hameau de Bréauté, sur une propriété privée. Les usagers ont fait appel à une entreprise spécialisée et conventionnée avec le Département de Seine-Maritime mais non conventionnée avec la commune. Il rappelle que la commune a conventionné avec la société Allo Guêpes 76. Les usagers ont agi dans l'urgence, considérant la localisation des nids et le grand nombre d'insectes.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose une prise en charge financière exceptionnelle d'un montant total de 55,50€. Il informe que la procédure de prise en charge par la commune sera rappelée aux habitants sur les réseaux de la commune et dans le bulletin municipal.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la prise en charge financière exceptionnelle pour la destruction de nids de frelons asiatiques pour un montant total de 55,50€.

➤ **RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT 2025 (DELIB n°06/10-12-2024)**

Mme BROUTE explique à l'assemblée que la commune doit réaliser son recensement en 2025. Il est nécessaire de recruter des agents recenseurs, au nombre de 3 pour la commune. La commune est divisée en 4 districts, selon les critères définis par l'INSEE.

Par ailleurs, concernant la rémunération, il est proposé à l'assemblée une rémunération forfaitaire et de prendre à sa charge les frais de carburant des agents recenseurs dans le cadre de leur mission. L'INSEE définit des districts de recensement, dans lesquels la répartition de logements n'est pas identique d'un district à l'autre. Dans ces conditions, il est proposé une rémunération forfaitaire par logement défini selon la dotation forfaitaire reçue au titre de la réalisation du recensement.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à 8 voix pour (*M. DUPRE, intéressé au dossier, ne prenant pas part au vote*), autorise M. le Maire à

- Recruter, par contrat visé au 1° de l'article 3 I de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, trois agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement ;
- Fixer la rémunération des agents recenseurs à un forfait de 4,10€/logement identifié au district.
- Prendre en charge des frais de carburant des agents recenseurs, sur présentation de justificatifs.

➤ **PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PREVOYANCE (DELIB n°07/10-12-2024)**

Mme BROUTE rappelle à l'assemblée que conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et leurs établissements publics devront contribuer à compter du 1er janvier 2025 au financement des garanties de protection sociale complémentaire au titre du risque « prévoyance » (risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès) auxquelles leurs agents qu'ils emploient souscrivent.

Sont éligibles à cette participation des collectivités et de leurs établissements, les contrats et règlements en matière de santé et de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par la délivrance d'un label avec l'un des organismes suivants : mutuelles ou unions relevant du livre II du code de la mutualité, institutions de prévoyance relevant du titre III du livre IX du code de la sécurité sociale, ou entreprises d'assurance mentionnées à l'article L. 310-2 du code des assurances.

Le minimum obligatoire de participation de la collectivité s'élève à 7€ brut/mois/agent.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation financière de la commune aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité pour le risque prévoyance pour un montant unitaire mensuel par agent à 7€ brut. Les agents devront fournir une attestation de labellisation.

➤ **TABLEAU DES TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE (DELIB n°08/10-12-2024)**

Mme BROUTE, 3e adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, après avis du Comité Technique.

Mme BROUTE explique que le taux de promotion d'avancement de grade est fixé librement par l'organe délibérant, l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique ne prévoit pas de critère de détermination ni d'obligation de motivation.

Il est proposé à l'assemblée de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les

conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	100

Mme BROUTE précise que le Comité Social et Technique a émis un avis favorable sur cette proposition qui lui a été présentée le 06.11.2024.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les taux de promotion tels que prévus sur le tableau présenté.

➤ **CREATION ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMENANT – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE (DELIB n°09/10-12-2024)**

Mme BROUTE, 3e adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Mme BROUTE expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions liées au poste de responsable des services techniques et de l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé à l'assemblée délibérante de créer, à compter du 01/01/2025, un emploi permanent de responsable des services techniques communale relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2e classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de responsable des services techniques à temps complet à compter du 01/01/2025 ;
- Supprimer un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique à compter du 01/01/2025.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ **URBANISME**

DECLARATION PREALABLE :

- **DP 76141 24 G0035** – EARL LOISEL – 101 route de la briqueterie – installation panneaux photovoltaïques – décision de non-opposition du 19/11/2024

SECONDE MAMIP

Mme DHERVILLEZ rappelle le projet de construire une seconde MAMIP situés à la place des anciens vestiaires de foot Rue Pierre de Coubertin. Un CUB a été demandé au service instructeur de la Communauté de Communes. Dans l'ensemble le projet semble réalisable, si le bâtiment projeté est positionné différemment, dû à la présence d'un périmètre de risque de cavité souterraine. M. le Maire précise que selon le périmètre de risque, des sondages peuvent aussi être envisagés pour lever le risque sur la parcelle. Considérant ces éléments, il est proposé à l'assemblée de former un groupe de travail pour réfléchir au projet. Une première réunion est programmée avec M. le Maire, Mme DHERVILLEZ, M.

VANDERMEERSCH et provisoirement M. MANGIN (absent en séance). Mme LEMONNIER et M. DUPRE propose d'être également présent aux prochaines réunions selon leurs disponibilités.

❖ **FINANCES**

Mme DHERVILLEZ laisse la parole à Mme GUILBERT pour expliquer ce point. Elle indique que des arrêtés de virement de crédit ont été nécessaires pour régler plusieurs factures, considérant des travaux non réalisés et des travaux complémentaires non prévus. En section d'investissement, il s'agissait de récupérer des crédits budgétaires non utilisés au 2135 de l'opération 26 (presbytère) pour les répartir aux articles 203 (frais d'études), 2132 opération 43 (propriété LEROI), 2183 (matériel informatique) et 2131 opération 32 (travaux divers). En section de fonctionnement, il s'agit de récupérer des crédits budgétaires aux chapitres 65 (charges de gestion courante) et 66 (charges financières) pour alimenter le chapitre 011 (charges à caractère générale).

❖ **PREPARATION DES VŒUX**

M. le Maire rappelle la date fixée au 10 janvier 2025 à partir de 18h30 pour les vœux de la municipalité. Etant donné les bons retours concernant l'organisation en janvier 2024, il est proposé de réaliser à nouveau une présentation par Mme DHERVILLEZ et M. DUPRE, ainsi que d'autres élus selon les dossiers et travaux à mettre en avant. M. le Maire incite chacun à fournir dès maintenant des éléments pour alimenter et préparer ce moment. Par ailleurs, il propose de remettre à l'honneur des personnes de Bréauté. Plusieurs propositions sont faites.

Mme BROUTE et Mme COQUELLE indique refaire à l'identique de 2024 pour l'alimentation et les boissons. Egalement, il sera fait appel à des étudiants de la MFR pour le service.

❖ **TRAVAUX / CHANTIERS / LOCATIONS**

M. VANDERMEERSCH indique que les travaux de finitions au presbytère sont terminés. Mme DHERVILLEZ indique que les logements seront loués à partir de la semaine prochaine.

M. VANDERMEERSCH informe l'assemblée des problèmes de nettoyage de la route du hameau du Graindor. La voirie se salit très vite, du fait du passage régulier d'engins agricoles et de présence de beaucoup d'arbres et de boue. Il s'agit du secteur où les agents des services techniques interviennent le plus, notamment suite à des appels de riverains.

Concernant l'installation des modules de skate-park, les agents sont en attente d'un créneau favorable au niveau de la météo.

M. le Maire informe de l'accord de subvention par le Département de Seine-Maritime pour les travaux de création et d'amélioration de la DECI. Les travaux vont pouvoir être lancés.

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée du candidat retenu pour la location de la propriété Chapelle ainsi que de plusieurs éléments en attente dans le dossier de candidature. Plus de renseignements pourront être fournis lors d'une prochaine séance de conseil.

❖ **COMMISSIONS COMMUNALES**

Commission animations : M. PASCAL rappelle le marché de Noël le weekend prochain avec une quarantaine d'exposants et où une diversité de produits seront présentés. La guirlande sera installée vendredi ainsi que les tables dans la salle. Les décorations de la salle seront installées samedi matin. M. le Maire rappelle qu'il a fait passer le message à chaque assemblée générale d'association pour demander plus d'actions et de présence de leur part sur les événements communaux.

Les colis de Noël seront distribués pendant les deux jours du marché. Il est proposé de distribuer les colis restants lors du repas des aînés le jeudi suivant puis le samedi 21 décembre.

Commission communication : M. DUPRE rappelle que les articles pour le prochain bulletin municipal doivent être transmis avant le 24/12.

❖ COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Commission mobilité : M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu en mairie le vice-président aux mobilités de la Communauté de Communes ainsi que l'agent technique pour évoquer les actions à mettre en place en 2025 dans le cadre du plan de mobilité simplifié. Une boucle vélo au départ de Bréauté va être matérialisée (intégrant une grande boucle d'environ 30km), avec des passages sur des axes secondaires. D'autres actions vont être mises en place pour promouvoir la marche à pied et le vélo (installation d'arceaux, balisage et signalétique,...).

Commission urbanisme : Mme DHERVILLEZ informe que la modification de droit commun du PLUi est dans sa phase finale, avant d'entamer la révision du SCOT puis une modification simplifiée du PLUi. Des incohérences ont été relevées concernant les axes de ruissellement sur plusieurs communes. En effet, en l'absence de Schéma de Gestion des Eaux Pluviales, la Préfecture applique un principe de précaution de 25m de part et d'autre de l'axe identifié. Un courrier a été transmis à toutes les communes pour faire remonter les erreurs et ainsi transmettre ces éléments à l'AURH pour prise en compte dans la modification.

Commission GEPU/GEMAPI : Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée qu'une taxe GEMAPI sera probablement actée, les réflexions continuent sur la forme de cette taxe. M. VANDERMEERSCH demande quel programme est mis en place pour justifier cette taxe. Mme DHERVILLEZ indique qu'il s'agit d'aborder l'hydraulique dans son ensemble, étant donné la contestation quant à la contribution financière des communes à la GEPU alors qu'aucuns travaux ne sont réalisés (pas de passage caméras, pas de travaux, mètres contestés...). Par ailleurs, l'appel à manifestation d'intérêt sur les haies (17km de haies à planter) va démarrer. L'objectif est que tout le monde participe à la gestion de l'eau.

Commission bâtiments : M. le Maire indique que le bilan montre des bâtiments en très mauvais état et que les travaux sont estimés à plus d'un million d'euros.

Commission petit enfance : La crèche les Pitchouns (Goderville) impacte fortement le budget de la Communauté de Communes, notamment dû à des problèmes de gestion de personnel au sein de l'association. La crèche de Goderville doit changer de lieu en juillet 2025, impliquant une augmentation de loyer par rapport à aujourd'hui. Dans les propositions évoquées subsiste celle de faire l'acquisition d'un terrain à l'euro symbolique et d'y installer des modules. Cela représenterait une dépense pour l'intercommunalité d'environ 400 000€, hors prise en charge de la CAF à hauteur de 80%.

❖ CADRE DE VIE

Rue Jean-Baptiste DELAMBRE

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier d'une riveraine alertant sur la vitesse des automobilistes dans la rue Jean-Baptiste DELAMBRE rendant cette rue dangereuse d'autant plus avec la présence d'enfants. Les élus indiquent que la route est déjà très étroite et que des aménagements ont été fait pour réduire la vitesse (stationnement unilatérale, signalisation zone 20...). Les élus proposent de modifier l'accès au virage depuis la route départementale pour casser la vitesse d'entrée dans la rue et accentuer l'action de tourner. Il est également évoqué de solliciter la gendarmerie pour réaliser des contrôles. M. le Maire indique que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux pour réfléchir aux aménagements à prévoir.

Secteur gare

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une saturation de tous les parkings de la gare. Un point sur le terrain a été fait avec l'ASVP pour définir des règles de verbalisation, étant donné les difficultés de circulation ou de stationnement engendrées par certains comportements (véhicule bloquant la sortie d'autre véhicule, gênant la visibilité...). Les élus précisent qu'il y a également beaucoup de « voitures ventouses », considérant la gratuité des parkings.

M. le Maire indique avoir fait un point à ce sujet avec le vice-président aux mobilités de la Communauté de Communes. Des réflexions sont à menées pour faciliter le quotidien des usagers de la gare. M.

VANDERMEERSCH et M. DUPRE demandent si une solution de parking surélevé financé par l'installation de panneaux photovoltaïques pourrait être envisagé.

M. le Maire indique que les travaux pour l'installation des abris-vélos et des toilettes à la gare ont démarré. Des réflexions sur les frais de fonctionnement pour le ménage des toilettes sont à menés considérant l'absence de financement par la SNCF. La communauté de communes devrait apporter son soutien.

❖ ASSOCIATIONS

Des crêpes ont été vendus pour le weekend du TELETHON, tout s'est vendu très vite et un montant de 131€ a pu être reversé. Les élus souhaitent faire jouer la solidarité l'année prochaine avec les associations pour produire plus de crêpes. Du fait de la météo, la marche a dû être annulée par précaution.

Mme LEMONNIER indique que l'association de La Quintefeuille a réussi à stabiliser son nombre d'adhérents, notamment par l'abandon de certaines activités qui ne fonctionnaient pas et dû au regain d'intérêt pour d'autres. Il est quand même difficile pour l'association de mobiliser des adhérents pour participer à la vie de l'association. Le Président a fait le choix d'arrêter la mutualisation avec la MJC de Bolbec pour des questions financières, et cherche activement des subventions. L'objectif de rééquilibrage des comptes est réussi.

M. le Maire indique que pour l'association du CSB, beaucoup d'adhérent font vivre l'association, qui fonctionne très bien.

M. le Maire indique que les dernières soirées organisées par l'asso loisirs ont reçu un franc succès et étaient très réussies.

- Questions diverses :

M. le Maire fait un retour à l'assemblée suite à sa présence au congrès des maires à Paris et aux congrès des Maires Départementaux. Les débats étaient très intéressants, notamment sur le ZAN et la GEMAPI et la proposition de reporter les décrets d'application. Les mécontentements des Maires ont été forts concernant les dires sur les collectivités locales, considérées comme la cause du déficit du budget de l'Etat, alors que les communes ont un budget à l'équilibre et font des déficits uniquement sur les investissements. Par ailleurs, il indique qu'en signe de protestation et dans le mouvement initié par l'AMF, la mairie était fermée au public ce jour.

M. le Maire informe l'assemblée que deux chiens ont à nouveau été récupérés par les agents des services techniques. Ils ont été mis à l'atelier communal avec de l'eau dans l'attente d'une manifestation du propriétaire. Il fait part d'une réflexion avec un maire d'une autre région qui a voté une délibération pour faire facturer des services supplémentaires.

M. le Maire informe de la demande des agents à l'accueil pour fermer exceptionnellement à 16h les mardis 24 et 31 décembre. Les élus y sont favorables.

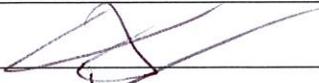
Suite à la tempête du weekend dernier, les remerciements sont portés à M. MALO Pierre-Sébastien pour avoir stoppée sa traite afin d'aller évacuer un arbre couché sur la route.

Mme BROUTE informe l'assemblée que les entretiens professionnels ont été réalisés et se sont bien déroulés, dans une ambiance conviviale. Dans l'ensemble, les agents font part d'une bonne ambiance et se sentent écoutés. Cependant ils font part des difficultés du quotidien avec l'augmentation des prix des produits de la vie et de l'inflation.

M. PASCAL et M. DELAUNE informe que depuis samedi plusieurs rues en centre-bourg ont un éclairage défaillant. Il faudrait résoudre cela rapidement d'autant que les illuminations de Noël sur l'avenue du 8 mai 1945 sont installées.

M. VANDERMEERSCH interroge sur le prestataire ayant réalisé les fouilles archéologiques sur le terrain à la sortie de Bréauté car il constate des problèmes de ruissellement et d'inondation sur sa parcelle limitrophe suite à leur passage et la mauvaise remise en état. Des questions se posent sur la gestion de l'eau à l'avenir sur le site avec les constructions projetées, des noues pourraient être prévues en limite parcellaire pour mieux gérer l'écoulement des eaux. Contact sera pris avec le promoteur sur ce point. Mme DHERVILLEZ indique qu'à ce jour la DRAC n'a pas transmis ses conclusions sur ce diagnostic archéologique mais le promoteur semble optimiste sur l'avenir du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Elu	Signature
Jean-Claude MALO	
Pascale DHERVILLEZ	
Aldric VANDERMEERSCH	
Karine BROUTE	
Valentin DELAUNE	
Samuel DUPRE	
Peggy COQUELLE	
Valérie LEMONNIER	
Régis PASCAL	

